



N° de document du greffe : 27

Date : Le 31 octobre 2024

Dossier : CT-2024-007 – *Goshen Professional Care Inc. c Saskatchewan Health Authority et Ministry of Health*

Directive aux avocats (du juge Little, président)

Objet : Demande de conférence de gestion d'instance

Les parties sont invitées à participer à une conférence de gestion d'instance avec le Tribunal le **vendredi 1^{er} novembre 2024, à 13 h, heure de l'Est**, par vidéoconférence. Si tous les avocats ne sont pas disponibles à ce moment, veuillez en informer le greffe dès que possible. Celui-ci collaborera avec les avocats et le Tribunal en vue de choisir une autre date et une autre heure pour tenir une conférence au début de la semaine qui suit.

L'ordre du jour de la conférence est le suivant :

1. Le sursis possible de la demande aux termes de l'article 103.1 de la *Loi sur la concurrence* jusqu'à ce que la Cour du Banc de Sa Majesté le Roi de la Saskatchewan, siégeant en matière de faillite et insolvabilité, rende une décision sur la question de savoir si la demanderesse a le pouvoir de présenter la demande vu l'ordonnance de cette même cour datée du 23 novembre 2023 dans l'affaire KGB-RG-01228 de 2023 et toute autre circonstance pertinente.
2. La requête informelle en cours déposée par la Saskatchewan Health Authority, les dates limites pour la présentation des documents dans le cadre de la présente instance et autres questions de procédure.
3. Toute autre question que les avocats pourraient indiquer au Tribunal avant la tenue de la conférence.

Par la présente, le Tribunal prolonge le délai pour la présentation des documents aux termes du paragraphe 103.1(6) de la *Loi sur la concurrence* jusqu'à une date qui sera déterminée lors de la conférence ou suite à celle-ci.

Le greffe du Tribunal fournira séparément les renseignements relatifs à la vidéoconférence.

Badih Abboud
Agent du greffe
Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600, Ottawa (Ontario) K1P 5B4